



COMMISSION TECHNIQUE CONSEIL COMMUNAL DE PERROY

Perroy, le 14 mars 2024

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE SUR LE PREAVIS 01/2024

« Demande d'un crédit de construction de CHF 278'000.00 TTC pour la rénovation de l'esplanade des Barbettes (La Butte) »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission technique composée de messieurs Martin, Perdrizat, Jenni, Strevens et Jotterand s'est réunie à deux reprises afin d'examiner le préavis 01/2024 sur la demande de crédit pour la rénovation de l'esplanade des Barbettes. Nous avons rencontré madame la municipale Hélène Saxer afin de nous faire une présentation du préavis. Elle nous a apporté toutes les informations nécessaires à la compréhension du préavis, a répondu à toutes nos questions avec compétence et nous tenons à l'en remercier.

En 2022, la municipalité de Perroy a réalisé des travaux d'entretien de l'esplanade des Barbettes. Ces travaux avaient pour objectifs d'apporter un entretien minimal du parc et des équipements nécessaires pour l'accueil des manifestations villageoises. A cet effet, un nouveau tableau électrique d'une puissance de 200 ampères avait été installé.

Aujourd'hui la municipalité propose d'entreprendre une rénovation de fonds de l'esplanade des Barbettes. La volonté est de rendre le parc plus attractif, de profiter de le sécuriser par la pose d'un garde-corps conforme à la norme SIA 358, ainsi que de le rendre encore plus accueillant (création d'un chemin large et de trois pergolas).

La Commission technique se prononce sur les aspects techniques du projet. Elle ne prend pas position sur le financement de ces rénovations.

La Commission technique soutient l'idée générale d'une rénovation de l'esplanade des Barbettes. Elle tient à mettre en exergue les éléments suivants :

- La réalisation de pergolas est soutenue par les membres de la Commission technique. Toutefois, les pergolas ne doivent gêner l'accès des traiteurs lors de manifestations. Nous sollicitons la municipalité de vérifier les différents emplacements des pergolas, notamment celle se trouvant à l'ouest du projet ;
- Nous invitons la municipalité de créer un point d'eau au sud-est de l'esplanade ;
- Enfin, nous prions la municipalité de vérifier si la norme SIA 358 s'applique bien à ce projet.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission Technique, vous propose à l'unanimité de :

- Adopter la réalisation des travaux de rénovation selon le préavis 01/2024 ;
- Intégrer les demandes de modification du projet.

POUR LA COMMISSION TECHNIQUE

Laurent Martin
Président

Jean-Pierre Perdrizat

Claude Jenni

Fabrice Strevens

Norbert Jotterand